

Familles & politiques publiques dans le monde arabe

Journée internationale d'études organisée par l'IISMM et le CEFAS

IISMM, Salle M. & D. Lombard, 96, bd. Raspail, 75006 Paris

Vendredi 5 avril 9h00-18h

Résumés

SESSION INTRODUCTIVE : 9h45-10h30

Youssef Courbage (INED), L'arrière plan démographique des transformations familiales dans le monde arabe

XXX

1ère SESSION : LES POLITIQUES FAMILIALES : 11h-12h30

Annelies Moors (Université d'Amsterdam), Unregistered Islamic marriages: Anxieties about sexuality and Islam

Both in Europe and the Middle East, unregistered Islamic marriages cause a great deal of anxiety. Whereas the men and women who enter into these marriages consider them permissible under Islam, they are not registered according to the law of the country where they are concluded. In the Netherlands since 2005 such marriages (which are often referred to as 'Islamic marriages') have drawn the attention of the security services, and have become a topic of debate in both the media and in parliament. These marriages are seen as an indication of radicalisation, and as a means through which salafi imams are trying to build a parallel society, while the women involved were defined as the victims of men using them for their own dubious purposes. In Muslim majority countries, such as in Egypt, these marriages (often called *urfi* marriages) were already the focus of public debate a decade ago (Abaza 2001: 20). In that case, state authorities also often considered the women involved as duped by unscrupulous men who want to engage in a sexual relation and then simply leave them, or deny that a marriage ever took place.

In my contribution, I argue that the portrayal of the women who engage in such marriages as victims of irresponsible men is, at best, only part of the story. Instead, I investigate how the categories of *urfi* and Islamic and marriages have been produced in Muslim majority countries and the Netherlands, and how they circulate through fields of power. Whereas the state authorities consider these marriages illegal and some religious scholars hold them to be irregular, if not void, the multiple and varied ways in which these marriages are concluded and lived indicate that the participants themselves draw on multiple discourses of licitness.¹

In the first section of my contribution, I discuss the shifting meanings of '*urfi* marriages' in some Muslim majority countries in the Middle East. Starting with a brief reflection on the conclusion of marriages in classical Islamic law, I discuss how the emergence of the nation-state, and the concomitant codification and reform of Muslim family law have turned *urfi* marriages into unregistered marriages. Next I analyse how the meanings of *urfi* marriages further diversified in the course of the last decades and become the topic of

¹ These marriages then are part of the wider field of acts that are considered illegal but licit (Van Schendel 2005; Kalir and Sur 2012). See also Arabi (2001: 147ff) who explains how non-conventional marriages emerged amongst the general public, inducing religious and state authorities to respond.

public debate. In the second part, I analyze how 'Islamic marriages' have emerged as a category of concern in the Netherlands, and investigate the highly diverse motivations young women have for concluding such marriages and the multiple meanings these may hold for them. Whereas in both contexts, state authorities are particularly concerned about the effects of such marriages on women, different issues underlie their anxieties about unregistered marriages. In Muslim majority settings, the main concern is undesirable forms of sexuality, while in the Netherlands the major target is undesirable forms of Islam.

Jihan Safar (Collège de France), Le programme d'espacement des naissances au sultanat d'Oman : un projet moderne pour le couple et la famille

Depuis 1994, Oman s'est démarqué du reste des Etats natalistes membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) en adoptant un programme d'espacement de naissances (*mubârada bayna al wilâdât*) visant à réduire la taille de la famille omanaise. Les discours officiels sur la planification familiale cherchent à véhiculer de nouvelles attitudes modernes et perceptions reproductives, supposant une plus grande autonomie du couple dans ses décisions en matière du nombre d'enfants. Dans une société qui a pendant longtemps favorisé la descendance nombreuse, l'idéal d'une famille restreinte et d'une fécondité contrôlée signale d'importantes transformations dans les relations familiales et les rôles conjugaux, modifiant en particulier les notions de masculinités et de féminités.

Les entretiens semi-directifs menés au sultanat d'Oman durant l'année 2006 auprès des représentants officiels (ministères, associations, etc.) et auprès d'Omanais (ses) recrutés dans trois villes omanaises (Mascate, Sohar et Nizwa) ont permis d'identifier les changements qui s'opèrent au sein du couple et de la famille omanaise depuis la mise en œuvre de l'espacement des naissances. La réception de ce programme s'est heurtée à certaines résistances de la part des anciennes générations, mais les jeunes générations plus éduquées semblent critiquer les pratiques reproductives de leurs parents, assimilant des notions plus individualistes sur la *qualité* de l'enfant et sur l'importance de planifier les naissances au sein du couple.

Anie Montigny (Muséum national d'histoire naturelle), Les valeurs familiales réinventées au Qatar

Au Qatar la famille constitue le pilier de l'ordre social. Les valeurs qu'elle incarne sont issues de la loi coranique (*al-shari'a*) et de l'école hanbalite, la plus traditionaliste de l'ensemble.

L'accession au pouvoir de l'Emir Hamad bin Khalifa Al Thâni (1995) et l'influence exercée par sa seconde épouse, la Cheikhah Mozah bint Nasser Al Missnad, n'ont guère apporté de changements malgré un discours se voulant moderniste.

Si la Cheikhah a mis en œuvre un certain nombre d'instances en faveur des femmes, de la famille et de l'éducation, ses interventions demeurent dans les cadres conservateurs du régime et de la religion. Ces cadres conservateurs trouvent tout autant d'arguments dans la crainte de la globalisation et de ses effets : perte d'identité, que dans les changements techniques apportés : nucléarisation de l'habitat, ainsi que l'accès au téléphone portable, à l'internet, à la conduite automobile donnés aux femmes.

Malgré les promesses, aucun nouveau code de la famille n'a été établi. Toutefois un centre de conseil familial créé en 2002/2003 par la Cheikhah a établi des normes dans le but de renforcer la stabilité de la famille et améliorer les comportements de solidarité au sein du couple. J'évoquerai les difficultés rencontrées quant à l'application de telles pratiques. Et j'aimerais montrer les ambiguïtés de l'importance donnée à de telles instances.

2^{ème} SESSION : LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEURS NORMES FAMILIALES : 14h-15h30

Yasmine Berriane (*Zentrum Moderner Orient, Berlin*), **La promotion de la participation des femmes au Maroc entre droits de l'individu et responsabilités familiales**

Le Maroc s'est distingué ces dix dernières années par un ensemble de réformes et de politiques visant à améliorer le statut des femmes dans la société et à promouvoir leur participation politique et sociale. Ces politiques se nourrissent des nombreux discours faits par le roi Mohammed VI à ce sujet. L'analyse de ces discours permet de mettre en évidence l'ambivalence du message véhiculé qui appelle à la promotion des droits des femmes en tant qu'individus tout en liant cette injonction à un besoin de cohésion sociale qui passerait par la protection de la famille au sein de laquelle hommes et femmes sont appelés à remplir des fonctions différentes (A). L'étude des modalités de participation de femmes à la sphère associative au Maroc permet de mettre en évidence les décalages résultent – en pratique - de cette double conception (B) et d'illustrer les arrangements auxquels ces contradictions donnent lieu (C).

Philippe Pétriat (*Cemaf*), **Un modèle familial de relations entre l'Etat et les familles de marchands au Hedjaz et en Arabie saoudite - mi XIX^{ème} - mi-XX^{ème} siècle**

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville de Djedda connaît d'importantes transformations urbaines, qui modifient l'urbanisme de la ville en profondeur. Ces modifications sont entreprises de façon conjointe par les autorités ottomanes de la ville, et par des familles de marchands qui connaissent une prospérité nouvelle liée à l'essor commercial du port à partir des années 1850. Dans les années 1860-1880, et notamment pendant le kaïmakamat de Nûrî Efendi et le gouvernorat de 'Uthman Nûrî Pacha, la ville connaît plusieurs entreprises d'amélioration de la salubrité des rues et des maisons, de nettoyage des décharges encombrant les allées, de développement des infrastructures du port et d'aménagement des marchés. Ces véritables campagnes sont financées par les autorités et les marchands de la ville, sous formes de dons et d'avances financières faite à l'administration ottomane du Hedjaz. Elles valent aux marchands quelques bénéfices et des décorations, mais surtout un poids accru dans la fabrique urbaine de la ville.

La manifestation de cette activité conjointe des familles de marchands et des autorités ottomanes est le modèle de la grande demeure marchande, où les principaux négociants de la ville vivent avec leur famille, mènent une partie de leurs transactions commerciales et politiques et organisent une sociabilité qui polarise le quartier autour d'eux. La modernisation de la ville, notamment sous la pression de nouvelles conceptions hygiénistes après l'épidémie de choléra de 1865 et dans le cadre des politiques urbaines des administrateurs ottomans de l'époque des Tanzimat, est ainsi liée à l'affirmation concrète du pouvoir économique et politique d'un groupe de familles. La vaste emprise et l'organisation de leurs demeures manifestent le modèle d'une famille communautaire à résidence patrilocale, quand bien même ce modèle est rarement réalisé.

Un tel modèle fournit aux larges familles que sont les Bâ Nâja, les Bâ 'Ishin ou les Zaynal 'Alî Ridâ une structure à l'entreprise familiale et une forme d'institutionnalisation de la notabilité à une époque où il n'existe pas de structures juridiques. Le *waqf*, une forme de consolidation des fortunes et de l'influence sociale désormais bien connue dans les autres

parties du monde arabe à la même époque, consolide cette organisation. Avec la garantie de l'unité familiale autour d'un patrimoine immobilier qui n'a cessé de s'étendre (comme l'attestent aujourd'hui les archives waqfs détenues par les familles que nous avons pu consulter), il permet de maintenir l'emprise matérielle et symbolique de la famille sur l'espace urbain jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Dans certains cas, il peut même transposer en droit la participation aux bénéfices familiaux d'un membre étranger à la parenté biologique et le faire reconnaître par l'Etat.

Il n'est par conséquent pas étonnant que les hommes à la tête de l'État ottoman (1840-1916), chérifien (1916-1925) puis saoudien (depuis 1925) au Hedjaz se rendent dans ces maisons familiales lors des moments politiques critiques où il s'agit d'affirmer leur pouvoir sur la ville. Les résidences des émirs de la Mecque chez les Na/sîf, les visites du shérif Husayn chez les Bâ Nâja et les Zaynal préfigurent les réceptions données à demeure par les mêmes grands marchands de Djedda et leur famille au roi 'Abd al-'Azîz dans les années 1920. Le pouvoir saoudien soutient ainsi des familles dont il partage le modèle familial et qui sont une source de revenus indispensable jusqu'au milieu du XXe siècle. Le développement urbain que connaît alors Djedda et l'affirmation du pouvoir royal saoudien grâce aux revenus que lui procurent l'exploitation commerciale du pétrole rendent obsolète ce fonctionnement particulier de ces grandes maisons marchandes dans la cadre d'une cité, mais pas le modèle de la famille communautaire rassemblée autour du chef de famille. Les relations entre la famille Bin Ladin et la famille royale illustrent par exemple la continuité d'un modèle familial des relations entre l'Etat et les marchands.

Dans un contexte où il n'existe pas à proprement parler de « politiques publiques » visant la famille avant le boom pétrolier, cette présentation tentera de relever les interactions de l'État avec les différentes stratégies familiales que l'on peut connaître avec précision grâce à la documentation : les familles de marchands au Hedjaz et en Arabie Saoudite.

Philippe Bourmaud (Université Jean-Moulin - Lyon 3), Famille ou nationalité ? Naître palestinien à Jérusalem-Est aujourd'hui

Depuis l'occupation de la partie orientale de Jérusalem en 1967, les Palestiniens résidant dans la ville sont dans un état de vulnérabilité statutaire : le permis de résident d'Israël, qui leur permet de continuer à y habiter, peut leur être retiré pour des motifs souvent opaques ou ténus. Les retraits plus ou moins nombreux en fonction de la couleur politique du gouvernement israélien, constituent ainsi un instrument de contrôle des populations palestiniennes et le moyen de poursuivre de façon modulable des objectifs démographiques qui varient peu.

Un des points d'application de cette politique informelle est l'accouchement des Palestiniennes de Jérusalem-Est. En vertu des lois d'assurance sociale, elles ont le droit d'y accoucher gratuitement. Mais elles y sont généralement soumises à un régime du soupçon, car les hôpitaux et les institutions d'assurance sociale fonctionnent en synergie avec le ministère israélien de l'Intérieur pour documenter leur situation conjugale réelle. Les institutions israéliennes recherchent les Palestiniennes de Jérusalem-Est mariées à des Palestiniens vivant au dehors des frontières israéliennes, principalement en Cisjordanie, et susceptibles de se fait de se voir retirer le permis de résidence à Jérusalem. Le but de cette présentation sera de retracer la vulnérabilisation progressive des familles de ce type au cours des vingt dernières années.

FAMILIALES : 16h-17h30

Hana Jaber (*Collège de France*), *Employés domestiques migrantes, structures familiales et politiques publiques : le cas de la Jordanie*

La communication que je propose porte sur le rôle de la domesticité migrante dans les structures familiales des sociétés des pays arabes du Levant, et en particulier dans la société jordanienne. Le propos est d'explorer les liens entre la présence massive de migrantes domestiques d'un côté, et les politiques publiques relatives tant à la famille qu'aux migrations de travail, de l'autre.

L'arrivée et la présence massive des domestiques migrantes vont de pair avec des changements survenus dans les structures familiales, depuis les années 1950. La domesticité migrante constitue une réponse à ces changements, à défaut de politiques publiques adéquates en matière familiale. A l'inverse, la carence des politiques publiques relatives à la famille contraste et se trouve palliée par la mise en place progressive de politiques migratoires pour canaliser ce phénomène massif. A partir de là, l'objectif est de montrer que, loin d'être un phénomène exclusivement exogène déterminé par l'offre et la demande du marché mondial de la domesticité, celle-ci répond à un changement structurel des dynamiques qui se jouent dans les relations familiales, dont elle est à la fois le révélateur et le palliatif.

Telle est l'hypothèse qui sera explorée dans ma communication, tirée à de travaux en cours. Elle s'appuie sur une série de recherches menées depuis plusieurs années sur les migrations de travail au Moyen-Orient, en particulier celles féminines liées à au travail domestique.

Sylvaine Camelin (*Université Paris X-Nanterre*), *Un passeport pour l'avenir : modalité de migration en Amérique du Nord de familles Proches-orientales installées dans le Golfe*

Dans la capitale des Emirats Arabes Unis, Abu Dhabi, entre 80 et 85 % de la population est étrangère. Dans ce contexte extrêmement particulier, il est évident que les conditions de vie, de résidence, de liberté, d'autonomie, d'enrichissement (économique, mais aussi culturel, social, individuel) ... des immigrés présentent de très fortes variations. Ainsi, pour vivre dans le Golfe en famille, le chef de famille doit disposer d'un salaire minimum de 10000 dirhams (env.1800 euros) et c'est seulement à cette condition qu'il/elle peut sponsoriser le séjour de son/sa conjoint-e et de leurs enfants. Pour autant, le visa de séjour est toujours lié à un contrat de travail et contraint par l'éventualité d'une déportation en dehors des frontières.

C'est donc dans ce contexte très particulier que je propose de présenter des cas de familles originaires du Proche-Orient, installées aux EAU et impliquées dans une démarche (passée, présente ou future) d'émigration en Amérique du nord en vue d'obtenir la nationalité, mais sans pour autant projeter une installation définitive au Canada ou aux Etats-Unis. A partir de ces exemples, il sera ainsi possible d'une part de comprendre comment et avec quels objectifs se construit le projet migratoire temporaire, quelles sont les adaptations nécessaires en fonction des normes, des législations, des projections, des réussites et des désillusions des différents membres de la famille. D'autre part cette présentation sera l'occasion de rediscuter la terminologie de la migration en interrogeant les concepts de mobilité (Pellerin 2011, de migrations circulaires, de séquences migratoire (Bathaïe 2012, Tarrius 2001), de familles astronautes (Yuying Tsong, Yuli Liu, 2008)... ainsi que ceux de nationalité, de citoyenneté, d'appartenance...

Martha Mundy (*London School of Economics*), *Back to basics: the capacity of Yemeni rural households to produce food*

The presentation will begin with a short review of the character of the food economy in Yemen and its relation to public policy (understood widely) over the past decades. It will then raise basic questions about the terms in which to frame a response. This entails, on the one hand, revalorizing politically marginalised institutions of Yemeni society (notably the 'house' as site of production and village as association of such productive houses) and, on the other, going beyond individualizing idioms of the economics and ethics of 'capability'/'well-being' and the agonistic duality of 'gender' (in both its global liberal and Islamicist forms). The exercise represents not an account of Yemeni popular political demands but an abstract exploration of how one might respond to recent public policy of the state and international organisations.